

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juin 2020

Absents excusés : Pierre CASSARD (pouvoir à Laurent FAVREAU), Yann JOLLIET (pouvoir à Willy MARTIN)

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DES DELEGATIONS

- Achat d'un camion benne pour le service technique pour un montant de 28 000 €
- Signature de l'acte d'achat d'une partie du foncier pour le Plessis à hauteur de 641 914 €

FINANCES- MARCHES PUBLICS- ADMINISTRATION GENERALE

1-MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Il est nécessaire de désigner les membres des commissions dont la liste souhaitée est la suivante :

- Finances
- Personnel
- Urbanisme-voirie urbaine
- Vie associative-jeunesse et culture
- Sports
- Communication
- Environnement
- Développement économique
- Enfance et vis scolaire
- Bâtiments communaux
- Révision des listes électorales
- Commission des impôts

Monsieur le Maire indique qu'il a travaillé en collaboration avec les adjoints et conseillers délégués à l'établissement de la liste des commissions et présente les noms par commission des candidats de sa liste et sollicite les noms des candidats de la liste Œuvrons pour Venansault.

Les commissions sont constituées avec une représentation proportionnelle :

- Finances : Alain THIBAUD, Joëlle DELAMURE, Louïsette OUVRARD, Christine PIAUD-CUISINIER, Elise AUGEREAU, Willy MARTIN.
- Personnel : Louïsette OUVRARD, Joëlle DELAMURE, Dominique GARNIER, Francine DUSSILLOL, Franck DUBOIS, Stéphanie MARTINEAU, Karine GENY-GUILLOUX.
- Urbanisme: Dominique RABAUD, Hélène GENDREAU, Dominique GARNIER, Pierre CASSARD, Tanguy GUILLET, Louïsette OUVRARD, Willy MARTIN.
- Voirie Urbaine : Dominique RABAUD, Hélène GENDREAU, David AUBERT, Tanguy GUILLET, Willy MARTIN.
- Voirie rurale : Tanguy GUILLET, Nicolas VIOLLIER, Alain BOUYER, David AUBERT, Willy MARTIN.
- Vie associative-jeunesse-culture : Franck DUBOIS, Alexandra PROU, Christine PIAUD-CUISINIER, Nadine CHARTEAU, Francine DUSSILLOL, Stéphanie MARTINEAU, Magalie RACINEUX, Nicolas VIOLLIER, David AUBERT, Alain THIBAUD, Karine GENY-GUILLOUX, Frédéric BOISDRON.
- Sports : Nadine CHARTEAU, Fabrice HILLAIRET, Alexandra PROU, Christine PIAUD – CUISINIER, Magalie RACINEUX Willy MARTIN.
- Communication : Magalie RACINEUX, Marine BESSON, Christine PIAUD-CUISINIER, Joëlle DELAMURE, Aurélie BOUCHER.
- Environnement : David AUBERT, Nicolas VIOLLIER, Elise AUGEREAU, Hélène GENDREAU, Karine GENY-GUILLOUX.
- Développement économique : Joëlle DELAMURE, Nicolas VIOLLIER, Christine PIAUD-CUISINIER, Louïsette OUVRARD, Frédéric BOISDRON.

- Enfance et Vie scolaire : Elise AUGEREAU, Marine BESSON, Magalie RACINEUX, Fabrice HILLAIRET, Alain BOUYER, Aurélie BOUCHER.
- Bâtiments communaux : Fabrice HILLAIRET, Alain BOUYER, Hélène GENDREAU, David AUBERT, Nadine CHARTEAU, Willy MARTIN.
- Révision des listes électorales : Stéphanie MARTINEAU, Francine DUSSILLOL, Joëlle DELAMURE, Aurélie BOUCHER.

Monsieur MARTIN demande en quoi consiste le travail des commissions.

Monsieur le Maire indique que les commissions réfléchissent aux projets et aux conditions de leur mise en œuvre. A titre d'exemple, la commission voirie a réfléchi à la nature des travaux de restructuration de la rue du Stade. Une fois les projets étudiés en commission, ils sont soumis aux adjoints puis validés si nécessaire en Conseil municipal.

La commission finances contribue à la préparation du débat d'orientations budgétaires et du budget.

La commission urbanisme traite de dossiers tels que la révision du PLU.

La commission vie associative se charge des projets en lien avec la politique d'animation (en partenariat avec Ven'ensemble).

La commission développement économique se charge des relations avec les artisans commerçants pour la mise en place par exemple d'actions de solidarité.

La commission personnel étudie les conditions d'évolution de carrière des agents et les principes de mise en place de mesures telles que le régime indemnitaire, et peut assurer les entretiens de recrutement.

La commission sport étudie les projets d'équipements et peut contribuer à organiser certaines manifestations.

La commission enfance et vie scolaire a en charge tous les dossiers relatifs à la vie des écoles et est associée aux décisions relatives au multi-accueil qui relève de la compétence de l'agglomération.

La commission bâtiments assure le suivi des travaux de rénovation des bâtiments communaux et participe à la définition des besoins dans le cadre de projets.

Pour ce qui est de la commission des impôts, les services de l'état préparent la classification des habitations sur la commune. Il s'agit de procéder à la vérification de ce qui est déclaré et de vérifier le bon classement dont dépend ensuite le régime fiscal applicable.

La commission Jumelage est membre du comité de jumelage qui contribue à faire rayonner la commune auprès des communes jumelles ou en projet de jumelage.

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve la liste et la composition des commissions à l'unanimité.

Il convient également de désigner les membres qui siégeront au sein du CCAS : Monsieur le Maire est membre de droit. Il est accompagné de 6 élus et 6 personnes représentant les instances extérieures (ces 6 personnes sont désignées par Monsieur le Maire sur présentation des candidats par les instances extérieures).

La liste agir pour Venansault présente une liste de 6 candidats : Stéphanie MARTINEAU, Pierre CASSARD, Louissette OUVARD, Dominique GARNIER, Francine DUSSILLOL, Joëlle DELAMURE.

La liste Œuvrons pour Venansault présente une liste de 5 candidats : Willy MARTIN, Aurélie BOUCHER, Karine GENY-GUILLOUX, Frédéric BOISDRON, Yann JOLLIET.

Après vote à bulletin secret, la liste agir pour Venansault obtient 22 voix et la liste œuvrons pour Venansault obtient 5 voix.

Sont élus membres du CCAS : Stéphanie MARTINEAU, Pierre CASSARD, Louissette OUVARD, Dominique GARNIER, Francine DUSSILLOL et Willy MARTIN.

-Commission d'appel d'offres : l'élection des membres se fait au scrutin à la majorité proportionnelle. Chaque liste doit présenter sa liste de candidats, au nombre de 5.

La liste Agir pour Venansault présente les candidats suivants : Fabrice HILLAIRET, Alain BOUYER, Dominique RABAUD, Tanguy GUILLET, Joëlle DELAMURE.

La liste Œuvrons pour Venansault présente une liste de 5 conseillers : Willy MARTIN, Aurélie BOUCHER, Karine GENY-GUILLOUX, Frédéric BOISDRON, Yann JOLLIET.

A l'issue du vote à bulletins secret la liste Agir obtient 22 voix et la liste Œuvrons 5 voix.

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres : Fabrice HILLAIRET, Alain BOUYER, Dominique RABAUD, Tanguy GUILLET, Willy MARTIN.

2- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE- AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

Afin de faciliter la gestion des dossiers et de permettre de réduire les délais de certaines prises de décisions, il est proposé que le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire dans les domaines suivants :

-capacité à ester en justice : il s'agit de représenter la commune en justice dans le cas de recours formé par des citoyens à l'encontre d'une décision de la commune. Les délais de dépôt des mémoires en réponse sont souvent très courts, notamment dans le cas de référé suspension et ne permettent pas de réunir un conseil municipal pour donner délégation à Monsieur le Maire de défendre la commune.

-Passer les marchés d'un montant inférieur à 200 000 € HT : afin de limiter les délais de traitement des achats courants et figurant au budget primitif, il est proposé de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer les marchés inférieurs à 200 000 €.

-Aliénation des biens d'une valeur inférieure à 4 600 € : la commune est régulièrement sollicitée pour céder des délaissés communaux ou des fonds de parcelles à des riverains. Afin de ne pas alourdir les délais et les procédures pour des biens sans enjeu pour la collectivité, il est proposé de permettre à Monsieur le Maire de procéder à la vente de biens communaux dont le montant est inférieur à 4 600 €.

-souscription des emprunts : lors du vote du budget primitif, le conseil prévoit la réalisation des emprunts lorsque cela est nécessaire au financement des projets. Toutefois, afin de limiter la charge financière pour la commune, la mise en œuvre de l'emprunt intervient le plus tard possible, lorsque la trésorerie le nécessite. Afin de réduire les délais de prise de décision, il est proposé de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer les emprunts.

-Exercice du droit de préemption : les biens cédés par des particuliers et situés dans les zones U du PLU sont soumis au droit de préemption de la commune : le vendeur doit informer la commune de la vente et du montant de la vente. La commune dispose d'un délai de deux mois pour faire savoir si elle souhaite acquérir ce bien. Ce délai ne permet pas toujours au conseil municipal de délibérer dans les temps et la plupart des ventes ne présentent aucun enjeu pour la collectivité. Afin de ne pas alourdir les procédures et les délais, il est proposé de déléguer Monsieur le Maire pour l'exercice de ce droit.

-recourir aux emplois occasionnels : les créations d'emplois permanents sont de la compétence exclusive du conseil municipal. Toutefois, les services ont parfois besoin de recourir à des emplois occasionnels de courte durée, dont l'urgence ne permet pas d'attendre une décision du conseil municipal (renfort des effectifs pour une mission, ..). Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à recourir à ces emplois occasionnels.

Par ailleurs, afin que chaque adjoint puisse procéder à la convocation des commissions, à la signature des dossiers relatifs à son domaine de compétences, il est nécessaire que chaque adjoint et conseiller délégué soit titulaire d'une délégation :

Madame MARTINEAU : CCAS

Monsieur RABAUD : Urbanisme et voirie urbaine
Madame OUVRARD : personnel
Monsieur DUBOIS : Animation culture
Madame CHARTEAU : Sports
Monsieur THIBAUD : finances et jumelage
Madame RACINEUX : communication
Monsieur AUBERT : environnement

Il est également proposé de donner les délégations suivantes à certains conseillers :

Monsieur CASSARD : affaires sociales
Madame DELAMURE : développement économique
Monsieur GUILLET : voirie rurale
Mesdames BESSON et AUGEREAU : enfance et vie scolaire
Madame PIAUD-CUISINIER : Vie locale
Messieurs BOUYER et HILLAIRET : Bâtiments communaux

Madame BOUCHER demande pourquoi la liste Œuvrons pour Venansault n'a pas pu désigner de conseillers délégués et proposer des commissions.

Monsieur le Maire indique que le fait d'attribuer des délégations est de son seul pouvoir et qu'il le fait nécessairement à des personnes de confiance. Les adjoints et conseillers délégués qui se sont vu attribuer des délégations peuvent disposer du pouvoir de décision et de signature dans le domaine délégué. L'objectif de ces délégations est de partager les prises de décision et d'alléger la charge des adjoints notamment.

Pour ce qui est des commissions, son équipe a réfléchi à la liste proposée. L'ordre du jour a été envoyé à chacun. Il appartient aux élus de se rapprocher du Maire ou de la Directrice pour obtenir ou donner les informations nécessaires aux délibérations.

Pour ce qui est des propositions de délégations à lui confier, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de délégations dont il disposait déjà lors du précédent mandat.

Concernant le droit de préemption, Monsieur le Maire précise qu'il est parfois nécessaire de statuer dans l'urgence sans pouvoir respecter le délai de réunion d'un conseil municipal. Lorsqu'un particulier envisage d'acquérir un bien, il se projette parfois rapidement sur ce qui peut devenir son projet de vie. La décision de préemption de la commune peut donc engendrer une grande frustration. Afin d'éviter cela, il est préférable que la commune se positionne rapidement.

Concernant le recours aux emplois occasionnels, Monsieur le Maire donne l'exemple du remplacement de l'agent espaces verts ayant fait valoir sa mutation. Dans l'attente du recrutement de son remplaçant, il est nécessaire de recourir à un emploi occasionnel.

Après délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les délégations données à Monsieur le Maire.

3- INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

Les barèmes d'indemnisation des élus sont fixés par rapport à la strate démographique de la commune et en fonction de l'indice terminal de la fonction publique territoriale (indice 1027).

L'indemnité maximale du Maire est fixée à 55% de l'indice 1027.

Les indemnités d'adjoint sont fixées à 22% ce qui engendre une enveloppe maximum de 82 144 €. Considérant que 8 adjoints sont nommés et que 8 conseillers bénéficient d'une délégation, dont

l'indemnisation est comprise dans l'enveloppe maximale, il est proposé de répartir les indemnités de la manière suivante :

- Monsieur le Maire : 55% de l'indice 1027
- 1^{er} adjoint : 18.20 % de l'indice
- Du 2^{ème} au 8^{ème} adjoint : 12.13 % de l'indice
- Les conseillers délégués aux affaires sociales, au développement économique, à la voirie rurale et à la vie locale percevront également 12.13% de l'indice
- Les conseillers délégués aux bâtiments (2 conseillers sur cette mission) et aux affaires scolaires (2 conseillers sur cette mission) percevront chacun 6.06% de l'indice.

Le Conseil Municipal valide le principe d'attribution des indemnités par 26 voix pour et 1 abstention.

4-DESIGNATION DES CONSEILLERS DANS LES INSTANCES EXTERIEURES

-Agence de service aux collectivités locales : Société d'économie mixte créée par le Département elle assure des missions d'ingénierie pour le compte des collectivités adhérentes. La commune y détient des parts. Il est nécessaire de désigner un délégué pour siéger au sein du conseil d'administration

-Correspondant défense : créée en 2001 par le ministre délégué aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du CORDEF est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. Il doit notamment informer les jeunes sur le parcours de citoyenneté dont la première étape se déroule en mairie avec le recensement militaire. La mise en place du service national universel va accroître cette relation.

-E-collectivités : ce syndicat a pour vocation d'aider les collectivités dans la mise en place des outils de gestion électronique : parapheur, signature, marchés dématérialisés, convocations des élus, transmission des actes. La commune étant adhérente à ce syndicat, il convient de désigner un délégué qui siègera au sein du conseil d'administration.

-Syndicat mixte du bassin versant du Jaunay : deux délégués titulaires et deux délégués suppléants siègent au sein de ce syndicat qui a en charge la gestion du bassin versant du Jaunay qui couvre les 2/3 du territoire communal.

-Familles Rurales : la commune est membre du comité partenarial Familles Rurales au regard des services gérés par cette association pour le compte de la commune. Il convient de désigner 3 membres qui siègeront aux côtés de Monsieur le Maire au sein du comité partenarial

-Ven'ensemble : Il convient de désigner les 7 membres qui siègeront au sein du conseil d'administration de cette association

-Comité de jumelage : il convient de désigner les élus au nombre de 7 qui siègeront au conseil d'administration du comité de jumelage.

Outre lui-même, il propose Messieurs THIBAUD et HILLAIRET et Mesdames PROU et MARTINEAU et BESSON. Monsieur BOISDRON est proposé par le liste Œuvrons pour Venansault.

-Syndicat mixte pour le transport scolaire de la région d'Aizenay : La commune adhère à ce syndicat mixte pour la desserte des collèves d'Aizenay au sein desquels quelques élèves Venansaltais sont scolarisés.

Il convient de désigner deux délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour siéger au sein du syndicat.

Monsieur le Maire précise que pour la désignation des délégués qui siègeront à Vendée Eau, au SyDEV et à Trivalis, il convient d'attendre le second tour des élections municipales et l'installation du conseil communautaire.

ASPL : Monsieur le Maire rappelle que la DDE devenue DDTM assurait les missions d'ingénierie pour le compte des collectivités. Cette mission ayant cessé suite aux réformes de l'Etat, les communes doivent se tourner vers des prestataires privés. Face à cela, le Département a souhaité créer une société d'économie mixte pour assurer ce service aux collectivités. Il propose que Monsieur RABAUD représente la commune au sein de l'ASPL.

Pour ce qui est du correspondant défense, Monsieur le Maire propose la candidature de Madame PIAUD-CUISINIER.

Syndicat mixte du Jaunay : Monsieur le Maire explique que les 2/3 de la commune (Nord-Ouest) sont couverts par le bassin versant du Jaunay. Le reste du territoire est couvert par le bassin versant du Lay. Chaque syndicat gère les modalités de représentativité. Pour le Lay c'est au sein du conseil d'agglomération que sont désignés les élus qui siègent.

Monsieur le Maire propose les candidatures de Messieurs GUILLET et AUBERT pour être délégués titulaires et de lui-même et de Monsieur RABAUD comme délégués suppléants.

Pour ce qui concerne le Comité partenarial Familles Rurales, Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de participer à la prise de décision concernant la mise en place de la politique jeunesse. Il propose les candidatures de Monsieur DUBOIS, Madame AUGEREAU et Madame RACINEUX étant entendu qu'il est lui-même membre de droit.

Au sein du conseil d'administration de Ven'ensemble, le rôle des membres est d'accompagner le personnel et les bénévoles dans les choix d'orientations. Il propose les candidatures de Messieurs DUBOIS, AUBERT, et Mesdames RACINEUX, DELAMURE, PIAUD-CUISINIER, CHARTEAU et DUSSILLOL.

Monsieur MARTIN demande pourquoi aucune place n'est laissée à l'opposition dans ces instances. Monsieur le Maire rappelle l'histoire de l'association Ven'ensemble et indique que sa création répondait à une volonté de la municipalité. Il s'agit de la volonté politique d'une équipe qui pourrait être différente si elle était gérée par d'autres élus. Des orientations peuvent être étudiées en amont par les commissions municipales. Chacun des habitants peut également siéger au sein du collège dédié. Les gens peuvent donc intégrer Ven'ensemble par d'autres canaux.

Syndicat Mixte du transport de la Région d'Aizenay : la commune est membre car certains élèves Venansaltais sont scolarisés dans les collèges agézinates. Monsieur le Maire propose sa candidature et celle de Monsieur RABAUD comme délégués titulaires et celle de Madame AUGEREAU comme déléguée suppléante.

Après délibéré, le Conseil Municipal valide par 22 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions ces désignations.

5- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES

La mutualisation des achats est l'un des axes du schéma de mutualisation de la Roche Agglomération. La commune a déjà intégré plusieurs groupements de commandes qui ont permis de réaliser des économies substantielles sans nuire à l'autonomie de la collectivité dans le choix de ses achats : en effet, il s'agit de marchés à bon de commandes qui ont pour seul objectif de retenir un seul et même fournisseur pour les communes adhérentes. Le volume des achats permet ainsi d'obtenir des tarifs plus attractifs. Les communes sont ensuite libres de leurs achats auprès de ce fournisseur.

Il est proposé d'adhérer au groupement de commandes engagé par le Roche Agglomération pour l'achat de fournitures et petit matériel scolaires.

Monsieur le Maire précise que les écoles conservent la liberté de leurs commandes auprès des fournisseurs qui seront retenus. Il s'agit simplement à ce stade de l'adhésion à la démarche de groupement. Si le prestataire retenu et les conditions du marché appliquées ne conviennent pas, la commune pourra se retirer du groupement. L'idée n'est pas de mettre à mal l'économie locale et les fournisseurs locaux. Sur ce type de prestation, il n'y a pas d'enjeu pour les entreprises locales.

Madame MARTINEAU ajoute qu'elle souhaitait être vigilante sur le fait que le choix des produits commandés reste à la discrétion des directrices. Il s'agit simplement de rechercher de meilleures conditions tarifaires. Les directrices gèrent très bien le budget annuel qui leur est alloué.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce groupement de commandes.

PERSONNEL COMMUNAL

1-INTERVENTION MUSIQUES ET DANSES

Pour l'année scolaire 2019-2020, le Conseil Municipal avait décidé de maintenir les interventions musique et danse en milieu scolaire, à sa charge financière, mais avec le soutien organisationnel du Département, et ce à raison de deux créneaux horaires de 8 h par école élémentaire.

Compte-tenu de l'intérêt de cette action pour les élèves, il est proposé de la reconduire selon les mêmes modalités pour l'année scolaire 2020-2021.

Le nombre d'heures d'intervention est de 32. Le coût pour la collectivité est de 1243 €.

Madame MARTINEAU précise que ce sont les élèves de l'élémentaire qui sont concernés. Ces activités sont organisées par des professionnels. Les enseignants apprécient ces ateliers. Il s'agit d'une ouverture des enfants sur d'autres cultures.

Deux classes de l'école la Fontaine et deux classes de l'école Louis Chaigne en bénéficient.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler ces interventions.

- Mme MARTINEAU fait le bilan de la reprise des cours depuis le 11 mai. Tous les enfants qui ont souhaité revenir, sont accueillis dans de bonnes conditions. Depuis le 2 juin l'école Louis Chaigne a également mis en place un accueil des enfants en semaine 2. Pour les écoles publiques, une convention 2S2C a été signée avec la directrice académique. Cette convention définit et encadre les activités organisées dans le cadre de la semaine 2. Cela permet de marquer et souligner le travail et le professionnalisme des agents qui assurent ces activités. Monsieur le Maire ajoute qu'il a pu échanger avec Madame MAZARD qui aurait souhaité que tout se passe comme à Venansault, car peu de communes ont mis en place cette semaine 2. Tout a été mis en œuvre par les services (écoles, restaurant scolaire, accueil de loisirs) pour que tout s'organise dans de bonnes conditions. Se pose la question des conditions de la rentrée de septembre. S'il fallait garder la même organisation il ne serait pas possible d'accueillir tout le monde.
- Monsieur MARTIN demande si les élus de l'opposition bénéficieront d'une place dans le bulletin et d'un local pour préparer les réunions. Monsieur le Maire indique que tout cela sera écrit dans le règlement intérieur du conseil municipal qui sera soumis à l'approbation du conseil de juillet.
- Madame BOUCHER indique que lors de la campagne électorale il avait été évoqué des commissions ouvertes.

Monsieur le Maire indique que des commissions seront ouvertes sur des thématiques spécifiques

Ex : pour le centre bourg, il peut y avoir ouverture sur des associations ou organisations utiles par leurs contributions sur le sujet.

- Monsieur le Maire évoque la gestion des dégradations sur la commune : la commune dispose d'un système de vidéo protection. 5 jeunes ont commis des dégradations. Ils ont été identifiés et auditionnés par la gendarmerie. Ils vont être condamnés à régler les dégâts (6 500 € pour l'îlot des arts et 1 100 € pour l'école maternelle). 4 jeunes sont communs aux deux dégradations.

La commune va être équipée de caméras supplémentaires notamment aux écoles, au niveau du complexe sportif et sur le parking de l'îlot des arts.

Il y a de nombreux débordements à la salle de sports. La gendarmerie a procédé à des interpellations cette semaine.

Ce n'est pas à la collectivité d'assumer le coût de ces dégradations.

Monsieur DUBOIS : la réflexion sur le renforcement du système de vidéo-protection avait débuté avant ce mandat. Un travail va être engagé avec la commission jeunesse pour voir comment accompagner cette tranche d'âge et faire en sorte que les jeunes s'approprient leur commune et n'aient pas envie de dégrader.

Monsieur BOISDRON demande si les jeunes ont évoqué des raisons. Monsieur le Maire indique que non. Certains s'excusent et disent qu'ils ne referont pas de bêtises. Certains évoquent le fait d'avoir été au mauvais endroit au mauvais moment. Il espère qu'en impliquant les jeunes dans les projets, les choses seront mieux respectées.

Il y a déjà beaucoup d'actions en place pour les jeunes à Venansault. Il est nécessaire que ces jeunes respectent la vie en société. Il est dommage que la Plage Etang Toi ne puisse avoir lieu cette année. Des activités vont malgré tout être mises en place.

Prochain conseil municipal : 16 juillet 2020.